

# COUT DE PENSION ET VIE ASSOCIATIVE 2025 - 2026

La vie résidentielle en internat est obligatoire pour les formations initiales scolaires du Ministère de l'Agriculture et pour les formations en apprentissage, pour les classes de la 4<sup>ème</sup> jusqu'à la Terminale BAC PRO ou BP, pour tous les jeunes jusqu'à 19 ans\*.

CLASSES	TARIF ANNUEL 2025/2026
4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	2 088.00 €
CAP 1 <sup>ère</sup> Année / CAP 2 <sup>ème</sup> Année / MC	1 726.00 €
Seconde BAC PRO	1 791.00 €
Première / Terminale BAC PRO	1 943.00 €
BP 1 <sup>ère</sup> Année / BP 2 <sup>ème</sup> Année	1 832.00 €
BTS 1 <sup>ère</sup> Année / BTS 2 <sup>ème</sup> Année	2 064.00 €
Frais Vie Associative	398.00 €

\*\* Frais payables en 10 mensualités (prélèvements le 10 de chaque mois) / Subventions OPCO déduites

Ce tarif comprend :

- Les frais de participation à la pension et à la vie associative (dont 8€ d'adhésion au réseau des MFR)
- Les **arrhes de 50 €** (montant demandé à l'inscription)
- Les frais liés à l'animation

Ce tarif ne comprend pas :

- **Le séjour de mobilité européenne ou internationale** - Participation obligatoire à un séjour au cours du cursus de formation (plusieurs destinations).
- **Les frais de transport jusqu'à la MFR**

## Coût Prestation Repas – Hébergement pour les personnes en formation :

PRESTATIONS	MONTANT
Repas régulier	6.30 €
Repas Exceptionnel	8.30 €
Nuit – Petit Déjeuner	14.40 €

Pour les demandes de demi-pension :

Cette demande ne peut être faite que pour les jeunes ayant atteint l'âge de 19 ans (de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale BAC PRO ou BP) ou entrant en BTS ou MC.

**\*EXCEPTIONS aux conditions ci-dessus :**

Pour les jeunes entrant en BP ou Terminale BAC PRO ou CAP sur 1 an :

- Etre titulaire d'un diplôme de Niveau 3 (CAP ou BEP) et/ou être âgé d'au moins 18 ans

Pour le calcul de la demi-pension : Frais Vie Associative + Coût du repas régulier x Nombre de repas planifiés en début d'année scolaire